VOUS RENDRE HEUREUX EN ÉTANT UTILE

Guide des prestations proposées

Au COS 38, notre métier, c'est d'aider et faire sourire.

Nous offrons aux agents des collectivités des coups de pouce du quotidien.

Nous répondons à leurs rêves de découvertes. À leurs soifs d'évasion.

Nous facilitons l'accès à la culture et à la connaissance, aux prêts, aux loisirs, aux voyages…

En offrant des parenthèses de partage et de bonheur bien méritées, nous faisons souvent des rêves, une réalité.

À vos côtés, nous répondons aussi présents dans les moments clés de la vie.

Avec notre communauté de correspondants dans les collectivités, le COS 38 poursuit sa mission première : contribuer à créer un cadre de travail épanouissant.

Créer des lieux qui créent du lien. Pour un service public de qualité.

Oui, le lien est le fil rouge de notre action.

Oui, nous sommes fiers depuis 50 ans de tisser sans relâche des liens forts entre les gens, dans les couples, au sein des familles, entre les Institutions.

Le lien social est notre œuvre. Il fallait un comité pour cela.

Rejoignez-vous. Faites le lien !

Rejoignez le Comité des Œuvres Sociales de l'Isère.

COS 38
Vous rendre heureux en étant utile

Photographie de couverture : Pas de l'Œille, Dent de Crolles, Grande Chartreuse.

LA PRIME DE RENTRÉE SCOLAIRE

MONTANTS ALLOUÉS

- Maternelle et primaire : 40 € en chèque Cadhoc.
- Collège : 70 € en chèque Cadhoc.
- Lycée, CAP, BEP, étudiant : 100 €.
  - jusqu'à 19 ans : 100 € en chèque Cadhoc.
  - de 20 à 24 ans : 40 € en chèque lire + 60 € en chèque Cadhoc .

Vous avez le droit à 40 € au minimum par an : la prime de rentrée scolaire ou le chèque loisirs.

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale et scolarisé de 3 à 24 ans.
- Montant de la prestation déterminé par le niveau scolaire de l'enfant.
- Majoration de 100 % du montant pour l'enfant handicapé.
- Pour les enfants de 23 à 24 ans : uniquement pour l'adhérent ayant un quotient COS 38 inférieur ou égal à 1 000 et dont l'enfant ne perçoit pas de revenus.

Période : juillet à novembre

NOUVEAU

LE PERMIS DE CONDUIRE JEUNE

MONTANT ALLOUÉ : 150 €

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale de 17 ans et plus.
- Versé une seule fois par enfant, sans condition de ressources, dans la limite des frais engagés, sur présentation de la convocation au permis de conduire.
- Applicable à partir du 01/01/2022.

L'AIDE AUX VACANCES

Une aide aux vacances, avec condition de ressources, pour les enfants de 3 à 18 ans, de l'adhérent et de son conjoint.

MONTANTS ALLOUÉS

QUOTIENTS EN EUROS	SÉJOURS EN COLLECTIVITÉ (colonie, séjours linguistiques, stage sportif ou culturel, centre aéré)		SÉJOURS SCOLAIRES	SÉJOURS EN FAMILLE	FORFAIT CHÈQUES VACANCES	ENFANTS N'ÉTANT PAS À CHARGE FISCALE	
	AVEC HÉBERGEMENT montant/jour/enfant	SANS HÉBERGEMENT montant/jour/enfant	AVEC FACTURE montant/jour/enfant	AVEC FACTURE montant/jour/enfant	SANS FACTURE chèques vacances/enfant	AVEC FACTURE montant/jour/enfant	SANS FACTURE montant/jour/enfant
< 373	12 €	10 €	10 €	10 €	70 € en CV	3 €	20 € en CV
374 à 487	9 €	8 €	9 €	8 €	50 € en CV		
488 à 613	7 €	6 €	7 €	6 €	40 € en CV		
614 à 695	6 €	5 €	6 €	5 €	30 € en CV		
696 à 860	4 €	4 €	4 €	4 €	20 € en CV		
861 à 923	3 €	3 €	3 €	3 €	-		-
924 à 1 000	2 €	2 €	2 €	2 €			

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint de 3 à 18 ans.
- Majoration de 100 % du montant pour l'enfant handicapé.
- Une aide annuelle par foyer, pour un maximum de 21 jours du 1er décembre de l'année N-1 au 30 novembre de l'année N.
- Les séjours de types différents ne sont pas cumulables sauf les séjours organisés par l'école, le collège ou le lycée.
- Les séjours en colonie doivent se dérouler en dehors de la commune de résidence de l'enfant.
- Cumulable avec la participation financière de nos locations, des colonies et du GUC vacances.
- Sur production d'une facture acquittée : aide aux vacances allouée sous forme monétaire.
- Sans production de facture : aide aux vacances allouée sous forme de Chèque-Vacances.

Période : juillet à novembre

L'ABONNEMENT MAGAZINE JEUNESSE

MONTANT ALLOUÉ : 10 €

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint jusqu'à 15 ans.
- Sur les abonnements magazines Bayard et Milan.
- Tarifs préférentiels en plus de la participation COS 38.

Période : juillet à octobre

LES COLONIES ET SÉJOURS LINGUISTIQUES

MONTANTS ALLOUÉS
- Tarifs réduits.
- 100 € pour les adhérents ayant un quotient COS 38 inférieur ou égal à 1 000.
- 50 € pour les adhérents ayant un quotient COS 38 supérieur à 1 000.

CONDITIONS
- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale de 4 à 22 ans.
- Valable une fois par an sur les colonies et les séjours linguistiques de nos partenaires : la Ligue de l'Enseignement, UCPA, Aroeven, Visas loisirs, Zigotours.

LE GUC VACANCES

Le GUC Vacances organise des accueils collectifs de mineurs à dominante sportive et des séjours multisports.

MONTANT ALLOUÉ 50 €

CONDITIONS
- Par enfant de l'adhèrent et de son conjoint à charge fiscale de 4 à 17 ans.
- Valable une fois par an sur les vacances multisports du GUC Vacances.
- Code à demander au COS 38 avant inscription

L'AIDE STAGE ANIMATEUR BAFA

MONTANTS ALLOUÉS
- 110 € de participation COS 38.
- Plus 110 € de réduction accordée par 4 partenaires : CEMEA, IFAC, FRANCAS et AROEVEN.

CONDITIONS
- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale de 17 à 25 ans.
- Aide annuelle versée à l'issue du stage, dans la limite des frais engagés.
- Durée minimum obligatoire de 4 jours en une ou plusieurs fois.

ACTIF !

Lans-en-Vercors, Plateau du Vercors.

JE RÉALISE MES PROJETS, JE CONSTRUIS MA VIE !

LE PRÊT D'HONNEUR

MONTANTS ALLOUÉS :
1200 € ou 600 €

CONDITIONS
- Prêt remboursable sur 24 mois (possible sur 12 mois).
- Mensualités : 50 € pour 1 200 € et 25 € pour 600 €.
- Pour tous les adhérents ayant un engagement (arrêté ou contrat) couvrant l'intégralité de la durée de remboursement.
- Les adhérents étant en situation de surendettement ne pourront pas avoir accès au prêt d'honneur.
- Sans frais de dossier et sans intérêt.
- Cumulable avec le prêt bonifié.
- Avant chaque demande de prêt, il convient d'être à jour de ses remboursements.
- Prêt remboursé par un prélèvement sur le salaire.

LE PERMIS DE CONDUIRE ADHÉRENT

MONTANT ALLOUÉ : 150 €

CONDITIONS
- Pour l'adhérent qui passe le permis A ou B.
- Aide versée une seule fois.

LE PRÊT BONIFIÉ

Prêt à la consommation, avec une libre affectation, d'un montant de 1 000 € à 5 000 €, remboursable sur 12, 24, 36 ou 48 mois.

MONTANTS DE LA BONIFICATION DES INTÉRÊTS
- Prise en charge de 75 % du montant des intérêts : adhérent ayant un quotient COS 38 inférieur ou égal à 1 000.
- Prise en charge de 50 % du montant des intérêts : adhérent ayant un quotient COS 38 supérieur à 1 000.

	12 mois	24 mois	36 mois	48 mois
Taux nominal	1,9 %	2,5 %	2,75 %	2,75 %
Taux avec une bonification à 75 %	0,48 %	0,63 %	0,69 %	0,69 %
Taux avec une bonification à 50 %	0,95 %	1,25 %	1,375 %	1,375 %

Taux 2022 sous réserve de modification.

CONDITIONS
- Par adhérent.
- Sous réserve d'acceptation du dossier.
- Cumulable avec le prêt d'honneur.

LE CADEAU MARIAGE & PACS

MONTANT ALLOUÉ 290 €

CONDITIONS
- Par adhérent et par année civile. Nouvelle attribution en cas de remariage et Pacs.

LA PRIME LAYETTE

MONTANT ALLOUÉ 200 €

CONDITIONS
- Par enfant né ou adopté.

Lac du Léat, Chaine de Belledonne.

J'AI SOIF DE VACANCES, J'AI FAIM DE DÉCOUVERTES…

LE CHÈQUE LOISIRS

MONTANT ALLOUÉ 40 €

Vous avez le droit à 40 € au minimum par an : la prime de rentrée scolaire ou le chèque loisirs.

CONDITIONS

- Par adhérent qui ne sollicitera pas la prime de rentrée scolaire.
- Le chèque loisirs peut se présenter sous forme de chèque lire, chèque culture, Chèque-Vacances, coupon sport ou chèque sport et loisirs.

Période : avril à juin.

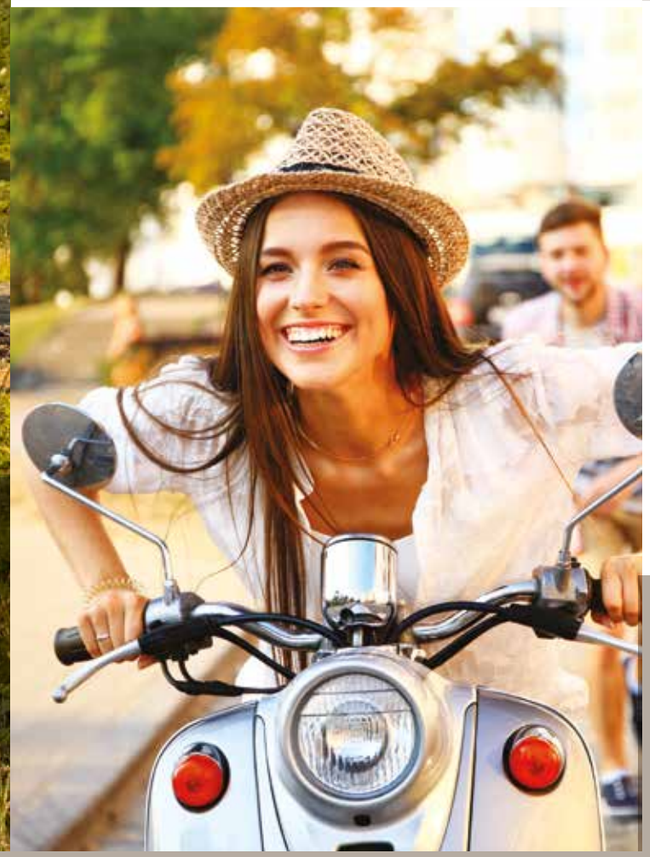

LE CHÈQUE-VACANCES

Pour bénéficier de tous les avantages du Chèque-Vacances, ouvrez un plan d'épargne !

MONTANTS ALLOUÉS

- Une épargne de 160 € à 300 € sur 5 ou 7 mois.
- Bonifiée de 80 € : pour les adhérents ayant un quotient COS 38 inférieur ou égal à 1 000.
- Bonifiée de 60 € : pour les adhérents ayant un quotient COS 38 supérieur à 1 000.
- Un montant total de Chèques-Vacances de 240 € à 360 € par adhérent et par année civile.

CONDITIONS

- Pour tous les adhérents ayant un engagement (arrêté ou contrat) couvrant l'intégralité de la durée de l'épargne.
- Une épargne par adhérent et par année civile. Deux montants d'épargne possibles par durée.

Période : juin à septembre
Période de livraison : avril pour une épargne sur 5 mois, juin pour une épargne sur 7 mois.

NOS LOCATIONS

Profitez d'une participation de 100 € à 150 € la semaine en plus des tarifs préférentiels de nos partenaires ou de nos copropriétés à Soustons et aux Issambres.

- **Retrouvez aussi 109 destinations à partir de 55 € la semaine grâce à la carte Flex.**
- **Retrouvez l'ensemble de nos locations et les modalités sur www.cos38.com**

	Quotient COS 38 inférieur ou égal à 1 000	Quotient COS 38 supérieur à 1 000
Séjour d'au moins 5 nuits	150 €	100 €
Séjour entre 2 et 4 nuits	75 €	50 €

Édition de la brochure : février.

CONDITIONS
- Par adhérent.
- Valable deux fois dans l'année civile : pour une location en France et une location à l'étranger.
- Valable pour les partenaires de vacances du COS 38 et pour les copropriétés à Soustons et aux Issambres.

LES PARTENAIRES DE VACANCES

MONTANTS ALLOUÉS
- Tarif préférentiel grâce au code partenaire.
- Participation COS 38 de 100 € à 150 € la semaine.

Partenaires : Odalys vacances, Gîtes de France, Groupe Pierre & Vacances, Center Parcs, Vacances passion, VTF, Tohapi, Promovacances Fram Plein Vent, Homair vacances, Yelloh Village, VVF Villages, Touristra vacances, Huttopia, Croisiland, Azureva, Les villages clubs du soleil, Vacancéol, Vacances André Trigano, Goelia, Néméa, Villages de gîte*.

*(*liste non exhaustive: se référer au site www.cos38.com)*

LES COPROPRIÉTÉS À SOUSTONS ET AUX ISSAMBRES

MONTANTS ALLOUÉS
- Tarif préférentiel copropriété.
- Participation COS 38 de 100 € à 150 € la semaine.
- Période d'inscription : janvier à mars (sous réserve de disponibilité passé cette date).

Profitez de nos copropriétés à Soustons, en chalet 4 personnes, ou aux Issambres, en chambre 2 ou 4 personnes, dans un Village Club.

LA CARTE FLEX

Location à partir de 55 € la semaine (hors juillet et août) dans plus de 109 destinations en France et à l'étranger.

MONTANTS ALLOUÉS
- Participation COS 38 déjà déduite des tarifs de la carte FLEX.
- Les tarifs de la carte FLEX sont des tarifs inédits non disponibles sur la brochure Odalys.
- Carte Flex gratuite pour les adhérents COS 38. Frais de dossier offerts (25 € économisés).

VACANCES & HANDICAP

LOCATIONS

Bénéficiez de la participation COS 38 sur tous les établissements labellisés « Tourisme et handicap » et sur les partenaires de vacances et les copropriétés du COS 38.

MONTANTS ALLOUÉS
- Participation COS 38 de 100 € à 150 € la semaine.
- Remise partenaire accordée avec tous nos partenaires de vacances.

CONDITIONS
- Valable une fois dans l'année civile
- Pour l'adhérent, son conjoint ou leur(s) enfant(s) à charge fiscale.
- Valable sur les partenaires de vacances proposés par le COS 38 et les copropriétés.
- Pour les séjours hors partenaires de vacances du COS 38 et copropriétés, justificatif du label « tourisme et handicap ».

SÉJOURS EN GROUPE

Bénéficiez de la participation COS 38 sur les séjours ayant l'agrément « Vacances Adaptées Organisées » et sur les séjours accessibles proposés par le COS 38.

MONTANTS ALLOUÉS
- 500 € pour un séjour groupe supérieur ou égal à 6J/5N.
- 250 € pour un séjour groupe compris entre 3J/2N et 5J/4N

CONDITIONS
- Valable une fois dans l'année civile
- Pour l'adhérent, son conjoint ou leur(s) enfant(s) à charge fiscale.
- Pour les séjours qui ne sont pas proposés par le COS 38, justificatif de l'agrément Vacances Adaptées Organisées (VAO) et d'une immatriculation Atout France.

NOS COURTS SÉJOURS

Différentes destinations sont proposées à l'adhérent, son conjoint et leurs enfants.
Partez avec le COS 38 et profitez des tarifs groupes.

MONTANTS ALLOUÉS

- La participation COS 38 est forfaitaire et vient en déduction du prix public.
- Vous obtenez ainsi le tarif COS 38 dans la brochure des courts séjours.

Participation de 90 % du tarif public pour l'enfant (jusqu'à 22 ans), le conjoint ou l'adhérent en situation de handicap, dans la limite de 400 €. Valable une fois dans l'année civile. Participation supplémentaire de 50 € pour les correspondants COS 38.

Participation COS 38	Court séjour culturel	Court séjour familial
Adhérent	300 €	200 €
Conjoint	250 €	100 €
Enfant de 15 à 22 ans	250 €	200 €
Enfant de 12 à 14 ans	250 €	240 €
Enfant de moins de 12 ans	200 €	230 €

Édition des brochures :
Printemps/été : New York, parc d'attraction
Automne : Grandes villes européennes

NOS MICRO-AVENTURES

Ce nouveau concept d'aventure de proximité, mêlant expériences de pleine nature et exploration de soi, s'adresse aux familles ou aux adultes uniquement.

D'une durée de séjours allant du week-end jusqu'à la semaine, vous trouverez :

- Des « séjours d'aventures » s'adressant aux adultes, d'une durée allant jusqu'à la semaine.
- Des « micro-aventures », d'une durée plus courte allant du week-end à 4 jours.
- Des « micro-aventures familles », ouvertes aux enfants à partir de 6 ans.
- Un séjour « rando et handicap » s'adressant aux personnes en situation de handicap et à leur famille.

MONTANTS ALLOUÉS

- Participation COS 38 de 40 % du tarif public du séjour pour l'adhérent, son conjoint et ses enfants (jusqu'à 22 ans).
- Participation COS 38 de 60 % pour le participant en situation de handicap.

Édition de la brochure : printemps

MONTANT ALLOUÉ

- Participation COS 38 de l'ordre de 30 % du tarif préférentiel du circuit pour l'adhérent et son conjoint.

Édition de la brochure : hiver

NOS CIRCUITS

La promotion du tourisme solidaire est un objectif assumé du COS 38. Ces circuits solidaires s'inscrivent complétement dans ses valeurs d'éthique et de solidarité.

Ces circuits à l'étranger hors du commun sont organisés en partenariat avec Tétraktys, ONG Grenobloise de développement local et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités de Tourisme).
Ces structures ont besoin de tester des itinéraires et d'aider les acteurs locaux du tourisme à se professionnaliser.
Il vous est proposé, en tant que voyageur, de les aider à finaliser cette offre.
Grâce à vous, le développement éco-touristique fait un pas en avant !

LA CARTE COS 38

RÉDUCTIONS ACCORDÉES SUR PRÉSENTATION
DE VOTRE CARTE COS 38 :

- **Stations de ski partenaires**
- **Salles de spectacles et festivals partenaires**

JUSQU'À 50 € D'AVANTAGES POUR VOUS !

Les +++

- Profitez d'une participation COS 38 de 50 € sur vos concerts et spectacles, en plus des tarifs réduits accordés sur présentation de votre carte COS 38.
- 30 € de participation COS 38 (5€ par billet dans la limite de 6 par an).
- La Fabrique opéra : 20 € de participation COS 38 (10 € par billet dans la limite de 2 par an).

STATIONS DE SKI PARTENAIRES EN ISÈRE

Les 7 Laux, Chamrousse, Autrans Méaudre, Lans en Vercors, Gresse en Vercors, Cœur de Chartreuse, Alpe d'Huez, les 2 Alpes, Alpe du Grand Serre et Oz Vaujany.

MONTANTS ALLOUÉS

- Tarif réduit pour l'adhérent, son conjoint et leurs enfants. Ski Set : remise jusqu'à -60 %.

FESTIVALS PARTENAIRES

La Fabrique Opéra, Vercors Music Festival, Festival Berlioz, Jazz à Vienne, La Fête du travailleur Alpin, Les Belles Journées, MagicBus, Musilac, Spring'Alp Festival.*

*(*liste non exhaustive: se référer au site www.cos38.com)*

SALLES DE SPECTACLES PARTENAIRES

La Belle électrique, Le Grand Angle de Voiron, La Comédie de Grenoble, Le Jeu de Paume à Vizille, La Faïencerie à La Tronche, Le Laussy à Gières, L'Agora à St Ismier, Le Diapason à St Marcellin, La Bobinette, La MC2, Le Pot au Noir à Saint-Paul-lès-Monestier, Le Café-théâtre La Basse-Cour de Grenoble, La Halle Tony Garnier et le Summum, Le Coléo à Pontcharra, L'Oriel à Varces, L'Hexagone à Meylan, L'Odysée, L'Autre rive à Eybens*.

*(*liste non exhaustive: se référer au site www.cos38.com)*

MONTANTS ALLOUÉS
FESTIVAL ET SALLES DE SPECTACLES

- Tarifs réduits.
- Participation COS 38 de 5 € par place dans la limite de 6 par an.

AUTRES PARTENAIRES

- Le GUC Association : participation COS 38 de 10 € par adhérent et par an pour une inscription dans une des 20 pratiques sportives proposées par le GUC.
- La piscine l'Olympide à Saint-Marcellin : tarifs réduits sur présentation de la carte COS 38.
- Les Glénants : tarifs réduits dans la 1ère école de voile d'Europe (de -5 % à -10 %).
- Bluegreen Golf, acteur numéro 1 du golf en France.

LA BILLETTERIE EN LIGNE !

SUR LE SITE DE SAVATOU
JUSQU'À 40 € D'AVANTAGES POUR VOUS !

ACTIVEZ VOTRE COMPTE SUR LE SITE DE SAVATOU
www.savatou.fr
ET ACCÉDEZ GRATUITEMENT
À LA BILLETTERIE EN LIGNE À TARIFS RÉDUITS.

Les +++

- Profitez d'une participation COS 38 de 40 € sur vos sorties ciné, cirques et dans les parcs de loisirs de proximité en plus des tarifs réduits Savatou depuis la billetterie en ligne.

POUR SE CONNECTER À LA BILLETTERIE :
www.savatou.fr/connexion-billetterie-cos38
NOTRE TUTO : https://www.cos38.com/contenu/358/4970/labilletterieenligne.html

CINÉMA ET CIRQUE « À PRIX DOUX »

- 20 € de participation COS 38, en plus du tarif réduit Savatou (5 € par billet dans la limite de 4 par an).

LA CARTE SAVATOU

La carte SAVATOU permet à chaque adhérent et à sa famille l'accès aux loisirs, au sport, à la culture et au tourisme à tarif réduit.

CONDITIONS

- La carte SAVATOU est valable du 1er novembre au 31 octobre N+1.
- Participation COS 38 sur le coût de cette carte (de 35 % à 100 %).

PARC DE LOISIRS DE PROXIMITÉ

- 20 € de participation COS 38, en plus du tarif réduit Savatou (5 € par billet dans la limite de 4 par an).
- Parcs de loisirs partenaires : Walibi, Safari de Peaugres, Espaces Loisirs de Villard de Lans, Domaine des Fauves, Grotte de Choranche, Ferme aux Crocodiles, Parc des Oiseaux, Vulcania, Elfy Parc.

Saint-Hilaire-du-Touvet, Grande Chartreuse

J'AI BESOIN DE SOUTIEN, DANS UN MOMENT DIFFICILE.

ALLOCATION DÉCÉS

MONTANTS ALLOUÉS

- 954 € : pour le décès de l'adhérent isolé (sans conjoint, ayants droits) : versé à la personne qui paye les frais d'obsèques.
- 572 € : pour le décès de l'adhérent en activité.
- 572 € : pour le décès de l'adhérent retraité pendant une période de 12 mois.
- 572 € : pour le décès du conjoint de l'adhérent.
- 572 € : pour le décès de l'enfant de l'adhérent.

WEEK-END SOLIDARITÉ

Le COS 38 organise chaque année un « week-end solidarité » pour les adhérents et leurs familles.
Un véritable rapport d'écoute et de proximité est engagé dans la réalisation d'actions sociales de loisirs. Ce week-end se situe dans cette démarche.
Cela permet aux adultes mais surtout aux enfants, malgré les difficultés économiques sous-jacentes, de prendre du repos, de se changer les idées, de se ressourcer et pour certains de découvrir la Méditerranée parfois pour la toute première fois.

SECOURS EXCEPTIONNEL

Une aide financière, d'un montant variable, allouée aux adhérents qui traversent une période difficile suite à des évènements de la vie, exceptionnels et imprévisibles.
Un dossier doit être complété par les agents, de préférence avec l'aide d'une assistante sociale, et adressé au COS 38 soit directement soit par le biais de la collectivité.
Seront privilégiés les règlements sur la base de factures présentées qui seront totalement ou partiellement payées aux créanciers.
On peut distinguer 2 types de secours : les secours médicaux spécialisés non pris en charge par les mutuelles et les secours liés aux évènements de la vie.

GRATIFICATION

MÉDAILLE D'HONNEUR

JUSQU'À **340 €**

MONTANTS ALLOUÉS
- 340 € : médaille Or (35 ans d'ancienneté dans la FPT*).
- 255 € : médaille Vermeil (30 ans d'ancienneté dans la FPT).
- 205 € : médaille Argent (20 ans d'ancienneté dans la FPT).

Autres montants décernés uniquement aux sapeurs-pompiers professionnels :
- 400 € : médaille Grand Or (40 ans d'ancienneté dans la FPT).
- 100 € : médaille Bronze (10 ans d'ancienneté dans la FPT).

** FPT = Fonction Publique Territoriale*

CONDITIONS
- Par adhérent titulaire de la médaille d'honneur régionale, départementale ou communale.
- Afin de prendre en compte les cas de détachement entre les différentes fonctions publiques, les diplômes de la fonction publique d'Etat pourront être pris en compte mais uniquement sur les trois niveaux : or, vermeil et argent.

190 €

ALLOCATION DE FIN DE CARRIÈRE

LE MONTANT ALLOUÉ : 190 €

CONDITIONS
- Par adhérent qui part à la retraite et qui n'a jamais reçu la médaille du travail ou la médaille d'honneur régionale ou départementale.
- Cumulable avec la prime de départ à la retraite.

JUSQU'À **420 €**

PRIME DE DÉPART A LA RETRAITE

LES MONTANTS ALLOUÉS
Catégorie A : 300 € ; Catégorie B : 320 € ; Catégorie C : 420 €

CONDITIONS
- Par adhérent à l'occasion de son départ en retraite.
- Il convient d'avoir 5 ans d'ancienneté d'adhésion au COS 38 pour pouvoir y prétendre.

PLUS D'INFORMATIONS
www.cos38.com/retraite

** Profitez de 75 € sur vos vacances…*
C'est le minimum par an et par adhérent retraité !

Tous les agents retraités peuvent adhérer à condition d'avoir été adhérent au COS 38 durant au moins 5 ans en position d'activité et d'être partis à la retraite à partir d'avril 2012. **La cotisation est annuelle** et correspond à 0,10 % du dernier revenu imposable de l'adhérent.

REJOIGNEZ-NOUS ! REJOIGNONS-NOUS !

Fortement ancré en Isère depuis plus de 50 ans, le Comité des Œuvres Sociales de l'Isère est un acteur incontournable de l'action sociale de proximité pour ses 430 collectivités iséroises adhérentes. Il permet à 15 000 agents adhérents d'accéder à l'ensemble de ses prestations. Afin que l'action sociale contribue à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, le COS 38 propose une vingtaine de prestations qui accompagnent le quotidien (la vie de famille, la carrière, les prêts), les enfants et qui favorisent la solidarité, la culture, les loisirs et les vacances.

VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER ?

Tous les agents des collectivités membres du COS 38 peuvent adhérer à condition d'avoir un engagement minimum de 4 mois (arrêté ou contrat) à la date d'adhésion au COS 38.
Parlez-en au correspondant COS 38 de votre collectivité qui vous transmettra le formulaire d'adhésion.
Vous recevrez d'ici peu votre carte COS 38 et vous pourrez prétendre aux prestations.

VOTRE COTISATION

La cotisation est mensuelle et comporte deux parts, une supportée par l'agent adhérent et l'autre par la collectivité membre :

- Part agent = 0.10 % du traitement de base
- Part collectivité = 0.90 % du traitement de base

VOS PRESTATIONS

Retrouvez toutes les règles relatives aux prestations sur www.cos38.com / COS 38 / informations pratiques / vos prestations

VOTRE QUOTIENT COS 38

Certaines prestations sont soumises à condition de ressources et relatives au quotient du COS 38. Nous attribuons des parts supplémentaires pour les adhérents divorcés, veufs ou célibataires et pour les enfants. Aussi, votre quotient COS 38 sera plus petit que celui de la CAF.

Retrouvez un simulateur de calcul de votre quotient COS 38 sur www.cos38.com / COS 38 / informations pratiques/ Votre quotient familial.

VOTRE ESPACE PERSO SUR NOTRE SITE !

- Demandez toutes vos prestations en un clic grâce à votre espace perso.
- Un service en ligne accessible 7j/7, 24h/24 : c'est simple, sécurisé et rapide !
- Demandez en ligne vos prestations.
- Téléchargez vos justificatifs.
- Suivez l'état d'avancement de vos demandes.
- Pré-inscrivez-vous aux courts séjours, aux circuits et aux micro-aventures.
- Plus de 80 % des demandes sont effectuées en ligne. Vous aussi gagnez du temps en utilisant votre espace perso !

VOUS SOUHAITEZ VOUS LANCER ?

Rendez-vous sur la page d'accueil du site et dans la rubrique « connexion à votre espace perso », cliquez sur « créer mon compte » puis saisissez votre numéro adhérent que vous trouverez sur votre carte COS 38.
https://www.cos38.com/espace-perso.htm

NOTRE TUTO :
https://www.youtube.com/watch?v=bwlnHEs1gNQ

Le Grand Colon, Chaîne de Belledonne.

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER !

En vous y inscrivant sur https://www.cos38.com/inscription-newsletter.htm, vous recevrez chaque mois un résumé des temps forts et des infos à ne pas manquer.

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK !

« Liker » cette page pour ne rater aucune campagne de prestations et pour interagir avec d'autres adhérents.
https://www.facebook.com/cos38isere

COS 38 tous droits réservés - Conception : STORIESTORE.fr - Mise en page : JB BOX - Crédits photos : Olivier Lefebvre / mocean.fr, Adobe Stock, iStock, shutterstock - Imprimé sur papier PEFC - Octobre 2022.

COMITÉ DES ŒUVRES
SOCIALES DE L'ISÈRE
COS 38
416 Rue des Universités
CS 70098
38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex
Tél. 04 76 09 22 57
Email : secretariat@cos38.com
www.cos38.com

Arête de Vachères, Le Dévoluy.